

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 27 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 mars 2023

Date d'affichage 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-035 – TRAVAUX DE CRÉATION D'UN ECLAIRAGE SPORTIF SUR LE TERRAIN D'HONNEUR - SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le présent marché a pour objet la création d'un éclairage sur le terrain d'honneur de foot au complexe sportif Pierre Mendès France à IFS.

Il comprendra les études d'éclairage et la note de calcul pour l'éclairage au regard des homologations attendues par la Ville, le génie civil, les travaux électriques, l'installation de mats et de projecteurs.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 2 mois, hors période de préparation de chantier, et devra se dérouler impérativement durant la période de juillet - août 2023 pour des raisons d'utilisation du terrain d'honneur de la Ville.

Afin de sélectionner les prestataires chargés des travaux et compte tenu des seuils de procédure, une procédure adaptée a donc été lancée.

Les variantes des candidats n'étaient pas autorisées.

Les critères de sélection des offres prévus dans la procédure étaient les suivants :

- **Prix 60% ;**
- **Méthodologie et délais de réalisation** au regard du planning proposé prenant en compte la période obligatoire de travaux (juillet- août) (15%) ;
- **Mémoire technique 25% :**
 - ✓ 10% moyens humains et matériels affectés au chantier (nombre, qualifications, interventions sur le planning, ...) ;
 - ✓ 15% sur la qualité des matériaux au regard des fiches techniques.

Dans un premier temps, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 14 février 2023 pour une parution au BOAMP. Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme « *Centraledesmarchés* ». La date limite de remise des offres était fixée au 7 mars 2023 à 16h00.

A la date et heure limite fixées, 5 plis ont été reçus.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par la direction des services techniques de la Ville a été présenté à la Commission d'Appels d'Offres du 21 mars 2023 pour émettre un avis sur l'attribution du marché de travaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer sa notification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par la Direction des services techniques de la Ville ;

VU l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 21 mars 2023 ;

CONSIDERANT qu'après analyse, quatre candidatures ont été retenues et un pli a été déclaré irrégulier car incomplet ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres au regard des critères préalablement fixés dans le règlement de la consultation, et rappelés ci-dessus, l'offre de la société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX est apparue comme étant économiquement la plus avantageuse ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché de travaux de création d'un éclairage sportif sur le terrain d'honneur de la Ville avec la société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX pour un montant de 96 780,47 € HT soit 116 136,56 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 mars 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 29 MARS 2023

Affichée le : 29 MARS 2023

Acte à classer

2023-035

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-29T09-36-23.00 (MI244089525)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230329-2023-035-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Travaux de création d'un éclairage sportif sur le terrain
d'honneur - Signature du marché de travaux

Date de décision : 29/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.5. Marché à procédure adaptée

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [035.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/03/23 à 09:36

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 29/03/23 à 09:36

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 29/03/23 à 09:42